



Agence de  
Développement  
Touristique

## Consultation N°6

# ACCORD CADRE TRAVAUX DE REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES, REALISATION DE VIDEOS Destination « L'Aude, l'âme sud »

## Cahier des charges / Règlement de la consultation

L'Agence de Développement Touristique (ADT) de l'Aude a pour mission de valoriser l'activité touristique de la destination. Elle réalise cette mission notamment à travers la diffusion de médias de qualité, photos et vidéos qui séduisent les publics cibles sur divers supports : web, réseaux sociaux, campagnes de communication, relations presse, éditions et publications diverses.

Le présent cahier des charges vise à déterminer les critères permettant de sélectionner les prestataires (photographes et /ou vidéastes) à même de répondre aux exigences techniques et qualitatives de l'ADT de l'Aude en matière de travaux de reportages photographiques et de vidéos.

La présente consultation concernant un besoin inférieur à 40 000 € HT, elle ne relève pas d'une procédure prévue au code des marchés publics mais vise à garantir les conditions d'offres pertinentes et d'une bonne utilisation des deniers publics.

### 1- Identification de l'organisme qui passe le marché

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AUDE

Allée Raymond Courrière

11855 CARCASSONNE Cedex 9

Téléphone : 04 68 11 66 00

Type d'acheteur : Association Loi 1901 relevant de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

### 2- Contexte général

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement touristique votée en décembre 2023, le Département de l'Aude a choisi de se positionner comme le département du tourisme à impact positif au cœur de l'Occitanie. L'ADT travaille avec ses partenaires pour un nouveau modèle touristique qui régénère le territoire et s'engage positivement dans les transitions.

Dans cette idée, l'humain et en particulier les audois sont au centre des préoccupations du développement touristique de même que les quatre piliers du développement durable : économique, écologique, social et gouvernance.

Avec ce nouveau positionnement, l'ADT a fait évoluer son récit de destination en misant sur la puissance des émotions.

L'Aude, l'âme sud et sa nouvelle marque incarnent des valeurs autour de l'accueil, la sincérité, le courage, la transmission et la fierté collective du territoire.

L'appartenance au sud est révélée, traduisant l'envie de montrer la personnalité profonde de ce territoire, en créant des liens affectifs avec ses visiteurs (résonance âme sud, âme sœur) et remplaçant l'humain et l'attachement des audois et amoureux de l'Aude au cœur de celui-ci.

Cette promesse client se traduit au-delà d'un simple logo, via toute une sémantique et un univers iconographique à incarner.

Enfin, l'ambition de cette nouvelle marque est à partager avec les acteurs du territoire, dits partenaires, et les ambassadeurs, les amoureux de l'Aude. Elle n'est pas le seul outil de l'ADT mais une marque portée par chacun pour valoriser la destination touristique. Aussi, cette nouvelle marque et les contenus développés seront portés et relayés par les partenaires et les ambassadeurs de la marque pour permettre à chacun de valoriser la destination touristique.

Pour cette raison, et afin de mieux incarner ce récit, l'ADT doit renouveler ses contenus et les mettre à disposition de ses partenaires.

### **3- Objet de la consultation**

La présente consultation « Travaux de reportages photographiques, réalisation de vidéos » à couvrir sur la période 2024-2025, a pour objet la désignation d'un ou plusieurs prestataires pour la réalisation de reportages photos/vidéos afin d'alimenter la photothèque de l'ADT pour une diffusion via différents supports de communication numérique, print, dans les médias ou sur tout autre support hors cadre de commercialisation.

Il est précisé que l'ADT de l'Aude se réserve le droit, pour répondre à des demandes spécifiques, de contractualiser un marché avec un prestataire non-signataire de l'accord-cadre, durant la période de validité de celui-ci.

La consultation intègre deux lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Travaux de reportages photographiques.
- Lot n° 2 : Réalisation de vidéos.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre avec cinq opérateurs économiques maximum. Un même opérateur peut être positionné sur les 2 lots.

Les contenus réalisés pourront être utilisés par tous les partenaires, porteurs de la marque et institutionnels participant de la valorisation du territoire.

### **4- Mode de passation retenu**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée dont les modalités sont précisées dans le présent cahier des charges / règlement de la consultation.

## 5-Forme du marché

Au terme de la procédure de consultation, un accord-cadre sera conclu avec un ensemble de **cinq prestataires maximum** susceptibles de répondre aux exigences techniques et qualitatives de l'ADT de de l'Aude, **sur chacun des deux lots**.

A chaque nouveau besoin, l'ADT de l'Aude consultera chacun des opérateurs retenus au titre de l'accord-cadre concerné. Un brief spécifique simplifié, accompagné d'un bordereau de prix, seront alors adressés aux prestataires sélectionnés.

Par la signature de l'accord-cadre les prestataires retenus **s'engagent formellement à répondre** à chacune des consultations spécifiques de l'ADT.

A ce titre, le prestataire produira une offre tarifaire par le biais du bordereau des prix de la consultation et indiquera les moyens (matériel et artistique) mis en œuvre pour la réalisation de la prestation. L'attribution se fera en fonction de la disponibilité, de la spécificité de la commande et du tarif. Un rapport technique et financier sera rédigé.

Certaines prestations spécifiques pouvant présenter un caractère contraint (date, heure d'un événement donné, rdv avec un prestataire ou des figurants, mise en œuvre d'un drone, ...), la non prise en compte de cet élément rend d'office l'offre non recevable.

A défaut de réponse, le prestataire s'engage à attester du fait d'avoir été consulté et à faire savoir le motif de sa non-réponse éventuelle.

## 6- Attendus techniques

### Nouvelle stratégie/nouveau récit

Au-delà de renouveler sa banque d'images et vidéos, l'ADT souhaite incarner le nouveau récit de marque selon deux axes :

- Révéler la destination touristique à impact positif, via des initiatives, offres et expériences basées sur :
  - La rencontre, l'art de vivre
  - La découverte des savoir-faire, des terroirs, des pépites, des patrimoines
  - La pratique respectueuse du territoire
  - Le retour à l'essentiel, le slow
  - La régénération du territoire via la nature, la biodiversité
  - La consommation locale
  - La pratique d'activités à impact carbone minimisé.
- Partager la puissance des émotions via l'expression visuelle et l'incarnation de l'âme sud :
  - Les contrastes de lumière parfois éclatante, parfois douce
  - Des lieux attachants de notre territoire, en termes d'attractivité (beau ou insolite, ressourçant ou inspirant)
  - Des environnements contemporains
  - Des situations en mouvement, traduisant l'énergie et l'intensité du territoire
  - La mise en avant des 5 sens qui traduit la puissance sensorielle
  - Un format carré, à l'instar du nouveau logo.

Ces nouveaux contenus s'adresseront à la fois à deux types de cibles (à affiner avec la stratégie marketing à venir) :

- Des cibles externes : les visiteurs qui pourraient être touchés par cette puissance émotionnelle, par la sincérité des rencontres, la convivialité, l'art de vivre audois, une nouvelle façon d'appréhender le tourisme,
- Des cibles internes : les audois pour à la fois générer de la fierté mais aussi leur permettre de redécouvrir le territoire sous un nouvel angle.

Aussi, les contenus pourront aussi bien porter sur des mises en situation d'accueil sur des activités (avec des visiteurs) que sur le partage de l'intimité d'une situation (humain en train de vivre une expérience) ou sur des moments de vie (pris sur le vif, sans mise en situation). La prise en compte de la diversité du territoire sera une nécessité, tout comme la variété des paysages et des activités selon les saisons.

Enfin, nous rappelons ici que les objectifs stratégiques de l'ADT restent :

- Créer le désir du territoire, l'envie d'y venir auprès de clientèles nationales
- Créer de l'attachement auprès des audois, pour qu'ils redécouvrent leur territoire et qu'ils en soient fiers.

Les filières prioritaires de la destination qui seront mises en valeur :

- Patrimoines (culturel, naturel)
- Agritourisme et savoir-faire (expériences autour du vin, gastronomie, marchés, productions locales, artisans...)
- Itinérance douce (rando, vélo, fluvial, équestre...)
- Activités de pleine nature (nautique, eaux vives, pêche, escalade...)
- Activités de loisirs, notamment pour les audois

Cette mise en lumière des filières devra nécessairement se faire sous l'angle de la marque, « L'Aude, l'âme sud » et au regard de la stratégie qui porte sur le tourisme à impact positif.

### **Lot n° 1 : Travaux de reportages photographiques**

L'ADT de l'Aude souhaite disposer pour chacune des commandes, d'une proposition élargie composée d'un minimum de 50 clichés exploitables.

Le reportage photo sera réalisé sur une demi-journée ou une journée.

Le choix des 1 à 20 clichés à acquérir sera opéré par l'ADT de l'Aude.

### **Lot n° 2 : Réalisation de vidéos**

Le candidat devra prévoir tout dispositif technique nécessaire en tant que de besoin (prises de vues au sol, drone, ...).

La réalisation d'une vidéo, un format généralement court, d'une durée variable selon les supports de diffusion envisagés (site web, réseaux sociaux, ...) comprend le tournage des images prenant en compte la participation éventuelle de figurants, ainsi que l'animation sonore et les droits afférents.

Les candidats devront prévoir la possibilité d'insérer des sous titres à certain projet.

Proposé par le prestataire, le montage sera amendé par l'ADT de l'Aude, avant validation et ajustements jugés nécessaires.

## Plusieurs possibilités de clichés pour les lots 1 et 2 :

- Photos/vidéos avec figurants (face caméra) en situation de visite. Dans ce cas, l'ADT et ses partenaires proposeront les figurants. Charge au photographe de gérer les droits à l'image pour l'ADT. Ces figurants incarneront les cibles à toucher : famille avec enfants, jeunes couples, seniors actifs et groupe d'amis ; l'ADT pourra faire appel à candidature auprès d'autois et /ou ambassadeurs.
- Photos/vidéos du territoire : lieux attachants avec ou sans personnages, incarnant la qualité de vie de la destination Aude. Il ne s'agira pas de réaliser des portraits des personnes en plan serré, car il est d'abord question de valoriser ici les lieux choisis, la beauté, l'originalité, le côté chaleureux, convivial, naturel, atypique de ceux-ci. L'ADT veut que les personnes qui regarderont les photos ou les vidéos aient envie de venir dans ces lieux et puissent s'identifier aux personnes photographiées ou filmées, ou avoir envie de les rencontrer !

Elles devront incarner le territoire, montrer les Audoises et Autois qui vivent ici et leur attachement à ce territoire (en passant par ces lieux qu'ils affectionnent particulièrement) où il fait bon vivre, des photos ou des vidéos qui expriment un savoir-faire.

- Photos/vidéos reportages : pas de mise en situation mais des personnes dans leur vie quotidienne, en accentuant sur la nécessité de transmettre la simplicité, la sincérité, un côté naturel...

Il est entendu que ces supports ou une sélection de ceux-ci pourront être repartagés sur les réseaux sociaux pour faire adhérer et participer à notre démarche d'attractivité une communauté (habitants, personnalités) convaincue du potentiel du territoire et qui partagera nos publications.

Dans le cadre d'un reportage, l'angle choisi pour rendre ces supports attractifs devra être cohérent sur l'ensemble du reportage afin que la série soit facilement identifiable comme telle par l'audience ciblée (filtre particulier ou autre parti pris).

## Formats des livrables

Tout reportage et/ou prises de vue fera l'objet de plusieurs clichés. L'ADT se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs clichés.

## Lot n° 1 : Travaux de reportages photographiques

Les photos devront être fournies en plusieurs résolutions :

- Pour le web,
- Pour le print,
- Pour de l'affichage grand format,
- Haute et basse définition,
- Jpeg....

Les photos retenues devront présenter une version paysage et une version portrait.

Chaque lot de photos sera livré :

- Sur support numérique (clé USB ou DVD),
- En JPEG, haute et basse résolution (de 2 à 20 Mo),

Les photos seront numérotées, identifiées par un nom, un prénom et l'intitulé de l'activité, datées, géolocalisées et préciseront le crédit photo à indiquer (L'ADT de l'Aude a établi une nomenclature dans le cadre de sa Gestion de la Documentation Numérique, elle communiquera au prestataire son process de nomenclature)

Pour la « haute définition » à minima 5000x3000 pixels env/300 dpi et pour la « basse définition », environ 800x600 pixels/72 dpi.

La HD doit permettre de conserver une qualité irréprochable aux agrandissements éventuels que l'ADT ou ses partenaires pourraient être amenés à faire (jusqu'au format A2 en impression laser, et doit pouvoir rendre possible (sous réserve d'une extension des droits d'auteur) une impression offset jusqu'au format 4x3 m.

Avant livraison des images, le reportage devra être travaillé et optimisé par le photographe (calage, couleurs, contraste + tri sur doublons, images redondantes, floues...).

## **Lot n° 2 : Réalisation de vidéos**

Les éléments seront fournis en haute définition. Les rushes en format natif sans compression, les films montés en formats natifs et en formats compatibles avec les plateformes de diffusion (qualité broadcast, mp4). Ils seront transmis par voie électronique.

La haute définition doit permettre de conserver une qualité irréprochable à l'usage, et dans le temps.

Les rushes seront numérotés, datés et géolocalisés. Chaque numéro renverra à une légende.

Toutes ces légendes seront rassemblées sur un document papier et sur un fichier numérique.

Les fichiers peuvent être nommés manuellement, dans la mesure où les informations souhaitées sont réunies.

- Résolution : minimum 1080 p,
- Son : Droits musicaux et bruitages inclus dans le montage, son en AAC ou MP3,
- Échantillonnage 44 Khz, débit minimal de 192 kbps,
- Images : Etalonnage, Colorimétrie,
- Image en H\_264 (MP 4),
- Format des images : minimum 1920 x 1080 pixels. Selon le marché et les objectifs de diffusion, le format des images souhaité pourra être de 1080 x 1080 pixels ou 1080 x 1920 pixels.

Lors d'utilisation de rushes sur des courtes durées et des formats spécifiques, nous procéderons à notre sélection d'images en tenant en compte du positionnement des sujets.

## **7- Cession de droits**

Le signataire de l'accord-cadre cède l'intégralité des droits ou titres de toute nature, afférents aux supports réalisés, permettant à l'ADT de l'Aude et à des tiers-partenaires de les exploiter librement.

Les tiers autorisés à utiliser les œuvres (photo et vidéos) sont :

- Les médias français et internationaux (presse, télévision, web), pour la valorisation de la Destination, dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel et non commerciale,

- Les partenaires de l'ADT : les Offices de tourisme audois et les partenaires et prestataires touristiques, parties prenantes au tournage ou aux prises de vues, et qui contribuent à la mise en place du dispositif, à travers notamment la fourniture de figurants, la démonstration de leur activité, ....

Dans ce cas, les prestataires touristiques disposent des visuels les concernant.

Les partenaires, parties prenantes à chacune des opérations, seront nommément désignés dans la consultation afférente.

Il est envisageable qu'à la suite d'un reportage photographique, un partenaire de l'ADT de l'Aude fasse l'acquisition de visuels complémentaires auprès du photographe.

Dans ce cas, les visuels acquis seront, de la même façon, utilisables selon les mêmes conditions par l'ADT de l'Aude et l'autre partenaire au projet, si celui-ci est concerné.

Le signataire cède à l'ADT de l'Aude et à ses partenaires les droits d'exploitation afférents aux productions, objets du présent accord-cadre, à titre exclusif et pour le monde entier pour une durée de dix ans à compter de la signature de l'accord-cadre.

Cette cession de droits se fait conformément au Code de la propriété intellectuelle et notamment de son article L.131-1.

Le signataire cède à l'ADT de l'Aude et à ses partenaires les droits patrimoniaux qui comprennent le droit de reproduction qui s'étend du droit de reproduire ou de faire reproduire, d'enregistrer, d'adapter ou de faire adapter, les productions en noir et blanc ou en couleur sous des formats numériques ou optiques tels que notamment l'imprimerie, la photocopie, la numérisation, le scan, le téléchargement et sur tous supports qu'ils soient numériques (CDROM, DVD ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur), magnétiques ou optiques.

Le droit de reproduction comprend également le droit d'éditer ou de faire éditer les photographies sur tous supports papiers comme la presse (locale ou nationale), magazines, affichages.

Le droit de reproduction comprend également pour les vidéos produites, le droit d'extraire des photos pour une utilisation sur les supports web et print de l'ADT de l'Aude et ses partenaires.

Le droit de représentation est également cédé à l'ADT de l'Aude et à ses partenaires ; il s'entend du droit de communiquer au public, d'exposer ou de faire représenter les photographies et les vidéos, ensemble ou séparément sur tous formats papiers et par tous procédés techniques qu'ils soient notamment optiques, magnétiques, numériques et sur tous réseaux informatiques et de télécommunication (internet, téléphones mobiles, tablettes tactiles. . .).

Les photographies peuvent également être mises à la disposition du public dans toutes salles, payantes ou non comme notamment les salles de cinéma ou de spectacle.

Enfin parmi les droits patrimoniaux qui seront cédés à l'ADT de l'Aude et à ses partenaires, il y a les droits d'adaptation et de modification. Les productions pourront donc être modifiées et notamment retouchées, recadrées, intégrées à d'autres documents.

L'exercice des droits patrimoniaux se fera dans le respect du Code de la propriété intellectuelle et notamment de son article L.121-1 qui dispose que l'auteur a droit au respect de son nom et de sa qualité, ainsi qu'au respect de son œuvre.

Les droits, objet de la présente cession, seront exploités dans le cadre de son nom et de sa qualité ainsi qu'au respect de son œuvre.

Ainsi, toute exploitation des photographies qui le permettra, fera mention du nom du photographe ou de son pseudonyme, à côté de celui de l'ADT de l'Aude, et ce de la manière suivante : «*cr-Identification photographique (Prénom-Nom ou pseudonyme du photographe ©adt-aude* ».

La même vigilance sera apportée à la signature des productions vidéo, dans la mesure où les conditions techniques le permettent.

Les exploitations seront sur tous supports web et print (matériels promotionnels, éditions, affiches...), dans tous les formats, en utilisant tout rapport de cadrage.

Les photographies et vidéos ne feront pas l'objet d'exploitations directes payantes.

L'ADT de l'Aude se réserve le droit de disposer librement des rushes livrés pour procéder ou faire procéder à la suite à divers montages, autant que de besoin.

Les droits sont cédés à l'ADT de l'Aude et à ses partenaires, et inclus au bordereau de prix forfaitaires.

Le titulaire du contrat garantit à l'ADT de l'Aude qu'au jour de la cession ci-dessus définie, il n'a été inséré dans les résultats aucune réminiscence ou reproduction susceptible de violer les droits des tiers, et de donner notamment lieu à des documents et actions en contrefaçon, plagiat, copies serviles, atteinte au droit à l'image des personnes, responsabilité civile et plus généralement à troubler l'exploitation paisible des droits cédés.

Si une revente du cliché à un tiers devait intervenir, l'auteur s'engage à en informer l'ADT et les figurants présents sur ledit cliché. L'ADT ne peut être tenue comme responsable.

## **8- Conditions de mise en œuvre des accords-cadres**

Les accords-cadres qui découlent de la présente consultation s'entendent sans minimum ni maximum.

La liste exhaustive des travaux de reportages photographiques et de vidéos à réaliser n'est pas fixée au jour de la formalisation de la présente consultation.

En l'absence de commande effective, aucun des prestataires retenus ne pourra formuler de recours, ni évoquer un préjudice, ni prétendre à une quelconque indemnisation

## **9- Durée - Reconduction**

Les présents accords-cadres relatifs aux travaux de reportages photographiques et de vidéos 2024-2025 prendront effet à la date de leur signature par l'ADT de l'Aude et resteront en vigueur jusqu'au 31/12/2025.

Ces accords-cadres pourront éventuellement être prolongés pour une période d'un an, soit jusqu'au 31/12/2026, par notification expresse, intervenue un mois avant échéance.

## **10- Dossier de consultation**

### **Modalités d'obtention du dossier de consultation**

Le dossier de consultation peut être obtenu sur simple demande auprès du Pôle Ressources de l'Agence de Développement Touristique de l'Aude, ou par email : [adt@audetourisme.com](mailto:adt@audetourisme.com)

### **Pièces constitutives du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Cahier des charges / Règlement de la Consultation,
- Bordereau des prix pour chacun des deux lots,
- Engagement Accord-Cadre.

### **Calendrier**

La date d'envoi de l'avis à la publication est fixée au 27 août 2024

La date limite de réception ou de remise des offres est fixée au 16 septembre 2024- 12h00.

Analyse des offres et sélection : avant le 01 octobre 2024



Estimation des premières commandes : octobre 2024

### **Modalités de remise des offres**

Les offres seront transmises par voie électronique, et adressées à Monsieur le Président Délégué de l'ADT de l'Aude : [adt@audetourisme.com](mailto:adt@audetourisme.com)

Le candidat supportera seul la responsabilité des moyens mis en œuvre pour le respect impératif de la date et de l'heure limite de réception des offres.

Toute offre dont la présentation ne serait pas conforme aux présentes instructions ou qui parviendrait après la date et heure limite, ne sera pas retenue et sera renvoyée à l'expéditeur.

### **Contenu de l'offre**

Pour chacun des deux lots, les candidats produiront un dossier complet, entièrement rédigé en français, comprenant notamment les pièces suivantes, datées et signées par la personne habilitée à engager la société soumissionnaire :

- Une lettre de déclaration de candidature (à réaliser sur papier libre),
- Le cahier des charges / règlement de la consultation daté et signé,
- Une note présentant sa société, ses références, compétences et moyens notamment dans le cadre d'activités touristiques,
- Une note méthodologique incluant une intention artistique (véritable réflexion autour de ce projet) pour répondre à la présente commande et précisant les délais d'intervention,
- Les conditions de cession des droits et délais de réalisation pour une prise de vue,
- Le bordereau de référence de prix forfaitaire, concernant le lot pour lequel le soumissionnaire postule, renseigné, daté et signé,
- L'engagement accord-cadre renseigné, daté et signé.

**Toute offre incomplète ne sera pas prise en compte.**

### **Critères de sélection des offres**

L'offre sera jugée comme suit :

1. Note méthodologique/intention artistique (motivations, méthodologie de travail, créativité) = **35%**
2. Condition de cession et délai (pour une prise de vues à titre d'exemple) = **20%**
3. Prix (incluant frais techniques et de déplacement, cession des droits d'exploitation). Ce critère sera jugé en HT sur le bordereau de prix et la ventilation du budget = **20%**
4. Références, compétences et moyens. Ce critère sera jugé sur des exemples de travaux fournis = **25%**

### **Règles applicables aux consultations à intervenir au titre des accords-cadres**

#### **Offre de prix pour les consultations à intervenir**

Les signataires de l'accord-cadre formuleront au titre des consultations à intervenir des offres de prix conformes au référentiel de prix communiqué.

Les prix communiqués constituent un plafond pour les prestations de base ; ils pourront éventuellement être majorés pour répondre à des demandes spécifiques (conditions de tournage, utilisation de drone ...).

#### **Contenu des prix**

Les prestations proposées au titre des accords-cadres seront formulées à prix forfaitaire plafond.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et suggestions du signataire (dont cession des droits).

### **Modalité de variation des prix**

Les prix formulés sont réputés fermes et définitifs pour toute la durée de validité de l'accord-cadre de référence.

Il est précisé que la réévaluation des coûts de la tranche annuelle optionnelle sera mise en œuvre sur la base de l'indice SYNTEC applicable.

## **11- Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, le candidat pourra s'adresser à :

### **Renseignements techniques :**

Sophie MILLET- Pôle Marketing – Communication 04 68 11 66 23 [s.millet@audetourisme.com](mailto:s.millet@audetourisme.com)

Romane PALIES- Pôle Marketing – Communication 04 68 11 64 03– [r.palies@audetourisme.com](mailto:r.palies@audetourisme.com)

### **Renseignements administratifs :**

Véronique BERTOLA – Pôle Ressources : 04 68 11 66 07 [-v.bertola@audetourisme.com](mailto:-v.bertola@audetourisme.com)

La réponse à cette consultation implique l'acceptation des clauses de ce document de la part du candidat.

### **Fait en un seul original**

A ..... le.....

### **Signature et cachet du candidat**